

# Stage Délégué du personnel.

---

**Les documents pédagogiques pour tenir ce stage sont disponibles.  
Les commander à la formation syndicale : [form-synd@cgt.fr](mailto:form-synd@cgt.fr)**

## Fiche de présentation :

### **A quelle problématique répond cette nouvelle formation ?**

Le mandat de délégué du personnel est souvent le premier mandat exercé par un syndiqué acceptant de prendre des responsabilités. Parfois celui-ci précède même la syndicalisation.

Dans les petites entreprises du privé (- de 50) l'élection des délégués du personnel constitue le passage obligé pour la reconnaissance de l'action syndicale. C'est dire que la manière dont ce mandat est exercé conditionne largement la qualité de l'implantation syndicale et sa progression en particulier en nombre de syndiqués.

Le nouvel élu est disponible pour apprendre son rôle.

Son inscription immédiate dans un stage de niveau 1 a été une réponse positive lorsqu'elle a été mise en œuvre mais :

- dans trop de cas ce n'est pas immédiatement possible
- à la fin de ce stage les appréciations des participants sont en général positives mais critiques de la part de ceux qui sont des nouveaux élus (on n'a rien appris sur notre mandat de DP).

Cette proposition de formation s'inscrit dans le cadre des orientations décidées au 47<sup>e</sup> congrès sur la 3<sup>ème</sup> action prioritaire concernant des syndiqués formés : *« toute prise de responsabilités (avant ou le plus rapidement possible) sera accompagnée d'une formation correspondante. Ces formations mêleront intimement acquisitions de savoirs et de savoir-faire »*.

### **But de cette formation**

Il s'agit pour la CGT de se donner les moyens de prendre en compte ces attentes en offrant à tous les nouveaux élus délégués du personnel 2 jours de formation (éventuellement 3, voir chapitre « durée » page 2) qui leur permettront d'acquérir les éléments immédiatement mobilisables pour exercer pleinement leur mandat dans le cadre de la démarche syndicale CGT.

## **Le contenu**

Prenant en compte que ce stage sera pour certains leur première formation syndicale, il faudra veiller à :

- la qualité de l'accueil
- la qualité des rapports et des échanges avec les animateurs et les autres stagiaires.
- leur donner envie de poursuivre leur formation et de participer activement à la vie de la CGT
- leur permettre d'acquérir :
  - des connaissances sur leur mission et en lien avec la démarche syndicale.
  - des repères sur le code du travail : savoir chercher une référence, connaître sa nature et des bases sur hiérarchie des normes, mesurer les enjeux autour des conditions de la négociation collective...
  - des savoir-faire à propos de la réunion mensuelle avec l'employeur, sa préparation et ses suites.
- des notions de base sur la logique de gestion patronale (opposition capital/travail, logique du taux de profit/logique de satisfaction des besoins sociaux).
- des identifiants sur la démarche CGT.

## **Choix pédagogiques retenus**

Comme pour les autres formations de la CGT, il s'agira de partir de l'expérience des stagiaires pour leur permettre, avec les apports nécessaires, de construire leurs propres connaissances. Il faudra en conséquence privilégier pour chaque moment pédagogique l'activité des stagiaires.

## **Objectifs pédagogiques de la formation**

A la fin de la formation les stagiaires auront construit un aide-mémoire comportant leurs missions (principales et supplétives), leurs droits et moyens. Ils y auront noté les références aux conceptions, à la démarche CGT et au code du travail, ainsi que les moyens pour en savoir plus.

## **Durée**

Le déroulé est conçu sur deux jours. Il pourrait être utilement prolongé d'une journée consacrée essentiellement à approfondir les missions supplétives des CHSCT dans les entreprises où ceux-ci n'existent pas. On pourrait s'appuyer là sur le fait des droits spécifiques ouverts à cette fin.

Février 2005